



REGLES DE FONCTIONNEMENT E.P.S.

Cette fiche, spécifique au fonctionnement de l'EPS, se veut un outil d'information et d'aide pour chaque élève du collège.

Connaître et respecter les différents points spécifiques de ce « règlement EPS » ...Tel est l'enjeu de cette fiche qui a pour vocation d'instaurer un climat de classe serein, favorable au travail et donc à la réussite de chacun.

Attention : Règles de mesures sanitaires spéciales COVID à compter de septembre 2021 jusqu'à nouvel ordre.

Ces points de règlement sont les suivants :

1- Ponctualité :

L'élève se range juste après la sonnerie avec les élèves de sa classe à l'endroit indiqué dans la cour.

Si besoin, c'est à ce moment-là qu'il présente un certificat médical ou qu'il fait part d'une difficulté à son enseignant(e).

2- Accès aux locaux :

- Tout accès aux lieux (installations sportives, vestiaires) se fait sur autorisation de l'enseignant(e), avec des chaussures propres.

- Les élèves conserveront leur place initiale dans les vestiaires.

3- Tenue de sport appropriée :

Chaque élève doit avoir sa « propre » tenue pour pratiquer l'EPS : short ou survêtement ou legging de sport, tee-shirt de sport, baskets appropriées à la pratique du sport et lacées.

Durant la période COVID, l'élève vient en tenue directement, muni d'une paire de basket propre dans son sac de sport, il aura la possibilité de se changer à l'issue du cours par demi-groupe dans les vestiaires (usage restreint). Le port du masque est obligatoire à l'arrivée et au départ des installations, en début de cours pour la prise en mains de classe. Durant la pratique, le masque sera placé dans un petit sac congélation dans ses affaires personnelles.

Une paire de chaussures propres est obligatoire pour la pratique en salle.

Attention l'oubli de tenue n'exclut pas la pratique de l'activité.

Il est impératif que chaque élève ait dans son sac ses vêtements de rechange (tenue complète différente de celle utilisée durant le cours).

Possibilité sera laissée aux élèves volontaires de se doucher à l'issue du cours d'EPS (éducation à l'hygiène).

4- Sécurité :

Le chewing-gum est interdit en cours, ainsi que le port de bijoux, bracelets et colliers, pour des raisons de sécurité.

Le collège et le professeur d'EPS déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les installations sportives.

- Le port de la casquette est également interdit (sauf conditions météorologiques particulières).
- Les élèves aux cheveux longs devront les attacher durant la pratique.
- Les baskets doivent être lacées
- L'élève devra être attentif aux règles de sécurité spécifiques à chaque activité sportive.
- A aucun moment, il ne suspendra aux buts de handball ou poteaux de baskets.

5- Bien-être :

Il est important de prendre un petit déjeuner tous les matins pour éviter les cas d'hypoglycémie.

De plus, pour bien s'hydrater, il est vivement conseillé de se munir d'une gourde avec de l'eau pour le cours d'EPS.

Lavage des mains OBLIGATOIRE sur le lieu de pratique avant et après Le cours.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID l'accès aux robinets est interdit, l'élève doit apporter une gourde d'eau nominative pour s'hydrater durant la pratique.

6- Respect des locaux :

Le matériel et les locaux sont gracieusement mis à disposition des élèves.

En cas de dégradation, une réparation financière pourra être demandée à la famille.

7- Respect des personnes :

L'élève s'engage à respecter ses camarades, l'enseignant(e) et à appliquer les consignes énoncées, sans oublier de respecter tout adulte croisé durant les cours d'EPS (gardien du gymnase...).

⇒ T.S.V.P.

8- Implication durant les cours :

L'élève s'engage à fournir des efforts réguliers pour progresser, et il tient avec sérieux les différents rôles liés à la pratique : observateur, aide, juge, arbitre...

9- Documents en possession :

- Il est demandé aux élèves d'avoir un porte-vues spécifique à l'EPS pour conserver les documents distribués (fiches de performances, règlements...) **et qui servira de support pour l'observation durant les cours.**
- Le professeur peut à tout moment demander de l'apporter pour en vérifier sa tenue.
- **L'élève devra se munir également d'un stylo qu'il ne devra pas prêter.**
- Carnet de correspondance durant chaque cours.

⇒ Toute infraction à ces règles de fonctionnement se verra sanctionner d'une croix dans le cahier « discipline » de l'enseignant. La 3^{ème} infraction sera synonyme d'une heure de retenue (ainsi que chaque infraction supplémentaire).

De plus, tout retard, que ce soit au moment de l'appel au collège, ou à la sortie des vestiaires, sera sanctionné.

Les déplacements vers les installations sportives et le collège se font par classe.

10- Inaptitudes en EPS :

✓ Seuls les élèves en possession d'un **certificat médical** peuvent être dispensés de la séance d'EPS. Ils sont, toutefois, tenus d'assister au cours si leur état physique le permet, **en gardant le masque pendant la totalité du cours.**

Des rôles annexes leur seront alors confiés.

✓ Les élèves inaptes pour une durée égale ou supérieure à 6 mois auront l'autorisation de ne pas assister au cours, mais ils devront rester en étude suivant leur régime.

✓ Cas d'inaptitude partielle : certaines activités ou mouvements peuvent être pratiqués, d'autres non. Un certificat d'« inaptitude partielle » peut alors être sollicité auprès de l'enseignant et rédigé par le médecin afin de préciser la nature du problème. Une EPS aménagée sera alors proposée à votre enfant.

Remarque : un mot des parents ne peut, en aucun cas, se substituer à un certificat médical, il ne peut donc donner lieu à une dispense du cours d'EPS.

11- Association Sportive (A.S.) :

✓ Votre enfant peut participer durant la pause méridienne aux activités sportives proposées dans le cadre de l'AS : futsal, step, tennis, badminton, tennis de table, handball, renforcement musculaire, danse, basket...

✓ Certaines activités seront proposées ponctuellement le mercredi après-midi sous forme de compétitions au sein du district UNSS.

✓ **L'AS, c'est un véritable moment de convivialité où les valeurs de respect, de solidarité, de tolérance sont véhiculées.** Pour plus de précisions, votre enfant peut solliciter une fiche d'inscription auprès de son professeur d'EPS. **Il a la possibilité de venir essayer durant les 15 premiers jours de septembre.**

Les Professeurs d'EPS,

Le Principal,

Règlement à signer et à insérer dans le porte-vues EPS

Nom et prénom de l'élève - Classe :

Nom des parents :

Ont bien pris en compte le règlement spécifique EPS et s'engagent à le respecter.

- ☐ Acceptent que la photo de mon enfant soit diffusée sur le site Web du collège et/ou sur les documents de travail internes.
- ☐ N'acceptent pas que la photo de mon enfant soit diffusée sur le site Web du collège et/ou sur les documents de travail internes.

A.....

Le.....

Signatures des parents :

Signature de l'élève :